

GUIDE DE DÉPÔT



**CONSEIL
SPORT LOISIR
DE L'ESTRIE**

Québec 



Programme de soutien financier

circonflexe

Prêt-pour-bouger

2026-2027

Le programme *circonflexe – Prêt-pour-bouger* s'adresse aux organisations qui souhaitent rendre le sport, le loisir et le plein air plus accessibles à l'ensemble de la population. Il vise à encourager la pratique régulière d'activités en soutenant la mise en place d'un réseau de points de service offrant le prêt gratuit d'équipements.

Le présent appel à projets fait suite à une première phase de développement par MRC, et vise à bonifier et à compléter le réseau estrien de points de service. Un portrait régional de la phase 1 a été réalisé pour vous permettre de connaître la distribution géographique des points de service estriens, leur territoire d'attraction et le type d'équipements proposés.

Objectifs du programme

- **Assurer la gratuité** de l'accès aux équipements et aux activités pour l'ensemble des usager(ères)
- **Renforcer la complémentarité** en consolidant les points de service existants et en développant de nouveaux, tant sur le plan géographique (ex. : accroissement et répartition du nombre de sites) que matériel (ex. : variété d'équipements disponibles, saisonnalité des équipements, facilité d'emprunt, etc.)
- **Améliorer l'accessibilité** en rejoignant le plus grand nombre de personnes, en particulier celles rencontrant des freins à la pratique d'activité physique et de loisir
- **Favoriser la collaboration** par la mise en place de projets concertés et collectifs
- **Valoriser les structures existantes** en donnant priorité aux organismes disposant déjà d'espaces d'entreposage, d'équipements ou de ressources humaines pour soutenir le projet
- **Offrir des activités d'initiation** gratuites, en complément de la pratique libre, grâce à l'implication de ressources internes ou d'ambassadeur(rices) régionaux(ales) externes



Période de dépôt

Du 4 novembre 2025 au 19 janvier 2026, 12 h (midi)

Réponse du CSLE

Dans la semaine du 9 février 2026

Mise en place du projet

Entre le 9 février 2026 et le 31 mars 2027

Dépôt du bilan et des factures

Au plus tard le 14 mars 2027

Organisations admissibles¹

- Municipalités estriennes
- MRC ou organismes mandatés par la municipalité comptant moins de 10 000 habitant(es) (ex. : comité loisir)
- Organismes à but non lucratif (légalement incorporés)
- Centres de services scolaires, écoles primaires et secondaires (publiques et privées)
- Établissements d'enseignement supérieur
- Entreprises privées

*Seules les organisations en règle avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie seront admissibles

Détails du soutien financier

- Il est possible de déposer un seul projet par volet pour l'appel de projets en cours
- Doit viser prioritairement l'achat, le renouvellement et l'entretien d'équipements (voir balises du modèle budgétaire).
- Aucune mise de fond requise de la part de l'organisation
- Certaines dépenses ne peuvent dépasser un montant maximal :
 - Activités d'initiation : 20 % du soutien financier
 - Gestion du projet : 10 % du soutien financier



Montants accordés pour chaque projet

Volet 1 – Nouveau point de service

- Projet local : de 500 \$ à 8 999 \$
- Projet supralocal : de 9 000 \$ à 30 000 \$
- Projet régional : maximum de 75 000 \$

Volet 2 – Maintien ou bonification d'un point de service actuel

- Organisation ayant reçu moins de 3 000 \$ en phase 1 : peut demander jusqu'à 1 100 \$
- Organisation ayant reçu entre 3 000 \$ et 7 499 \$ en phase 1 : peut demander jusqu'à 2 500 \$
- Organisation ayant reçu entre 7 500 \$ et 25 000 \$ en phase 1 : peut demander jusqu'à 5 000 \$
- Organisation ayant reçu plus de 25 000 \$ en phase 1 : peut demander jusqu'à 18 500 \$

* Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie ne s'engage pas à soutenir financièrement tous les organismes admissibles. S'il y a une surabondance de demandes, nous déterminerons les organismes à soutenir parmi les projets les plus porteurs, et ce, selon les critères en vigueur.

¹Considérant les mandats et les ressources confiés au Conseil Sport Loisir de l'Estrie à l'automne 2025. Dans le cadre de cet appel, le territoire desservi fait référence aux MRC suivantes : Haut-Saint-François, Val-Saint-François, Coaticook, Granit, Sources, Memphrémagog et Ville de Sherbrooke.



Sous réserve de la réception des fonds par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), l'aide financière accordée est non récurrente et sera répartie comme suit :

1^{er} versement

80 % lors de l'acceptation du projet

2^e versement

20 % à la suite de l'acceptation du bilan du projet et des factures

Dépenses admissibles et non admissibles

Achat d'équipements

durables et sécuritaires permettant la pratique d'activités sportives, récréatives, adaptées et de plein air

ADMISSIBLE

- Équipements sportifs et de plein air (ex. : skis, patins, vélo, kayak, casque, veste de flottaison, trottinette, etc.)
- Matériel de jeu et d'activité physique (ex. : ballons et balles, bâtons, buts, gants, tapis de yoga, etc.)
- Support pour aider au patinage, articles pour jouer dans la neige ou dans le sable
- Équipement adapté (ex. : goélette, planche à pagaie adaptée, etc.)

**NON
ADMISSIBLE**

- Matériel remis à chaque individu (ex. : médailles, articles promotionnels, prix, etc.)
- Matériel à usage unique
- Vêtements
- Véhicule motorisé

Aménagement

du point de service (entreposage)

ADMISSIBLE

- Location de salles ou de locaux pour opérer le point de service
- Ressources humaines (salaire) pour la réalisation des travaux
- Matériaux pour la réalisation des travaux d'aménagement
- Achat ou location d'un conteneur ou d'un petit cabanon pour l'entreposage des équipements
- Remorque servant d'unité mobile de prêt d'équipement

**NON
ADMISSIBLE**

- Module de jeu, balançoires, mur d'escalade, piste d'hébertisme, parcours
- Achat ou location d'un terrain
- Achat ou location d'équipements pour l'entretien des pistes, sentiers et lieux de pratique
- Construction d'une infrastructure (ex. : chalet, préau, etc.)

Dépenses admissibles et non admissibles

Promotion	ADMISSIBLE	Identification et promotion du point de service (ex. : affichage, lettrage, etc.)
	NON ADMISSIBLE	S/O
Ressources humaines	ADMISSIBLE	- Salaire pour la coordination du point de service ou du projet - Salaire pour la gestion du point de service (ex. : service à la clientèle, gestion des réservation, etc.)
	NON ADMISSIBLE	Salaire à la mission de l'organisation
Entretien et réparation	ADMISSIBLE	- Achat ou location de matériel de réparation ou d'entretien d'équipement (ex. : appareil pour aiguiser les patins, etc.) - Frais d'entretien offert par un partenaire spécialisé - Salaire pour la réalisation de l'entretien de l'équipement
	NON ADMISSIBLE	S/O
Activités d'initiation	ADMISSIBLE	- Salaire pour l'animation d'une activité - Salaire pour l'encadrement d'une activité - Frais d'entrée à un lieu de pratique pour une sortie de groupe
	NON ADMISSIBLE	- Frais pour la location d'un véhicule pour déplacer les participant(es) - Frais d'essence - Frais d'hébergement (ex. : chalet, motel, hôtel, etc.)

Dépenses admissibles et non admissibles

Transport du matériel	ADMISSIBLE	- Frais de livraison des équipements - Salaire pour la livraison des équipements - Frais pour la location d'un véhicule pour déplacer les équipements - Frais d'essence
	NON ADMISSIBLE	Frais de douane
Assurances	ADMISSIBLE	- Frais d'assurance responsabilité civile - Frais d'assurance des biens
	NON ADMISSIBLE	Assurances découlant de la mission de l'organisme
Formation	ADMISSIBLE	Frais de formation sur l'entretien des équipements (ex. : formation en mécanique de vélo, etc.)
	NON ADMISSIBLE	S/O
Taxes	ADMISSIBLE	S/O
	NON ADMISSIBLE	La partie de la taxe de vente du Québec et la partie de la taxe sur les produits et services, ainsi que les autres coûts pour lesquels le ou la bénéficiaire (ou une tierce partie) a droit à un remboursement

Exemples de projets admissibles

- Création d'un comptoir de prêt d'équipements dans un espace employant du personnel (ex. : bibliothèque, commerce, bureau municipal, organisme communautaire, etc.)
- Acquérir et prêter des équipements spécifiques pour un site de plein air (ex. : matériel nautique sur un site d'accès à l'eau, matériel de randonnée dans un parc régional ou national, etc.)
- Mise en place d'un coffre ou d'une remise d'équipements en libre accès dans un parc
- Mise en place d'une unité mobile partagée pour transporter et rendre accessible des équipements sur différents sites
- Aménagement d'un espace d'entreposage pour le prêt d'équipements déjà existants
- Réaliser l'entretien d'équipements existants afin de les rendre disponibles au prêt
- Rémunération d'une ressource pour encadrer des activités d'initiation, en plus de la pratique libre (ex. : prêt de patin et initiation, prêt de planche à pagaie et initiation, etc.)
- Rémunération d'une ressource pour la gestion d'un point de service de prêt d'équipement

Particularités des types de projets



Projet local

S'adresse principalement à la population d'une municipalité ou d'un quartier (dans le cas de Sherbrooke). Il met à disposition un nombre restreint d'équipements et vise une portée communautaire de proximité.

Projet supralocal

Rayonne à l'échelle de plusieurs municipalités ou d'une MRC. Il offre un plus grand nombre d'équipements et peut répondre à des besoins touristiques ou organisationnels limités (ex. événements, camps, activités intermunicipales, etc.). Met en place des efforts particuliers de promotion et d'implication des partenaires pour rejoindre les clientèles à moyenne échelle.

Projet régional

Rayonne à l'échelle de plusieurs MRC, de l'ensemble de la région ou au-delà. Il comprend un important inventaire d'équipements, incluant en tout ou en partie, des pratiques spécialisées (ex. : nautiques, montagne, plein air, etc.), et vise à répondre à la fois à la population locale, touristique et organisationnelle. Met en place des efforts particuliers de promotion et d'implication des partenaires pour rejoindre les clientèles à grande échelle.

Ambassadeurs et ambassadrices

Dans la réalisation de votre projet, vous avez accès gratuitement à notre programme d'ambassadeurs et d'ambassadrices régionaux(ales). Ces expert(es) offrent un soutien technique (ex. : conseils d'achat, service d'entretien, etc.), ainsi que des services d'encadrement et d'animation d'activités.

Grille d'analyse

CRITÈRES

Impact – 30 pts

La proposition répond aux objectifs de l'appel de projets

Structurant – 20 pts

Le projet est structurant

Collectif – 20 pts

La proposition prévoit l'implication de partenaires

Innovant – 10 pts

La proposition présente une offre originale et novatrice

Échéancier réaliste – 10 pts

L'organisation présente un échéancier réaliste

Budget – 10 pts

L'organisation présente un budget équilibré (dépenses = revenus)

DÉTAILS

- Propose un système de prêt d'équipements pouvant s'intégrer au réseau *circonflexe*
- Prend appui sur des infrastructures, des ressources humaines et/ou des équipements déjà en place
- Soutient le déploiement de projets au plus grand nombre avec une attention particulière aux clientèles vulnérables
- Favorise la découverte et l'initiation à de nouvelles activités impliquant l'utilisation d'équipements sportifs, récréatifs, de plein air et adaptés

- Fait la promotion du projet qui fait rayonner l'organisme dans sa communauté
- Soutient le développement de points de service *circonflexe* complémentaires à l'offre existante (voir portrait)
- Démonstre une stratégie à long terme et favorise la poursuite du programme *circonflexe* (prêt d'équipements) après la période financée

- Démonstre une réponse collective à un besoin
- Implique un ou des partenaires à différentes étapes du projet
- L'implication des partenaires est clairement démontrée
- Le projet propose de nouveaux partenariats
- Le projet a une portée interterritoriale

- Nouveauté, créativité et innovation dans l'offre ou dans les moyens proposés

- La cohérence, le réalisme des étapes et de la durée des actions à réaliser sont démontrés

- Le budget est équilibré, suffisamment détaillé et respecte les lignes directrices du programme financier